

## Communiqué de Presse

### Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

**Paris, le 3 mai 2019** - Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 29 mai 2019, à 10 heures, à la salle Pleyel, 252 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. La capacité d'accueil de la salle Pleyel est de 1 900 personnes. Lorsque celle-ci sera atteinte, les actionnaires seront redirigés vers la salle Wagram d'une capacité d'accueil de 1 100 personnes, située 39-41 avenue de Wagram, 75017 Paris, distante de 350 mètres, dans laquelle ils pourront, en direct et par retransmission, assister aux présentations, participer aux débats et exercer leur droit de vote, en application de l'article L. 225-107 II du Code de commerce et de l'article 17 des statuts de la Société.

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée générale, ainsi que l'avis de convocation comportant un ordre du jour et des projets de résolutions modifiés, ont été publiés au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) respectivement le 20 mars 2019 et le 3 mai 2019.

Les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer, sans frais, ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société, 2 place Jean Millier, La Défense 6 – 92400 Courbevoie, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site [total.com](http://total.com), rubrique Actionnaires/Assemblées générales/Les documents d'Assemblée.

#### À propos de Total

Total est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la *major* de l'énergie responsable.

\* \* \* \*

#### Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | [presse@total.com](mailto:presse@total.com) | @TotalPress  
Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | [ir@total.com](mailto:ir@total.com)

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.*

*Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.*